

Questions des soumissionnaires et réponses correspondantes

N.B. : Les questions et réponses feront partie intégrante des documents d'appel d'offres.

N° CoSoft : 91185722

N° du projet : 18.2115.6-001.00

Nom du projet : RESILIENCE RURALE

Pays: Maroc

No.	Date	Question	Réponse
1.	21/01/2025	<p>1. Puissance requise de l'onduleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelle est la puissance nominale minimale attendue (en kVA ou kW) pour chaque station ? ○ Y a-t-il une marge de sécurité à prévoir pour les équipements à alimenter ? <p>2. Phasage (monophasé ou triphasé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les équipements de chaque station nécessitent-ils une alimentation monophasée ou triphasée ? ○ Si les deux options sont possibles, pourriez-vous indiquer les critères de sélection recommandés (ex. : capacité de charge, redondance, etc.) ? <p>3. Autonomie de l'onduleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelle durée d'autonomie est exigée en cas de coupure d'alimentation électrique (en minutes ou heures) ? ○ Y a-t-il des équipements spécifiques nécessitant une alimentation continue durant l'autonomie (ex. : analyseurs critiques) ? <p>4. Autres spécifications techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Y a-t-il des normes ou certifications 	<p>1. Puissance requise de l'onduleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puissance nominale minimale attendue : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour le Lot 1 : La puissance minimale devrait correspondre à la charge totale des équipements listés, soit environ 400 à 500 W pour l'éclairage, la ventilation, et quelques prises. Ajoutez une marge de sécurité de 20 à 30 %, donc une puissance minimale d'environ 600 W. ○ Pour le Lot 2 : Avec des équipements comme des climatiseurs (deux unités de 9000 BTU), un four de séchage, et d'autres appareils, la charge totale pourrait atteindre 5 à 6 kW. Prévoyez une marge de sécurité de 30 %, donc une puissance minimale d'environ 7 à 8 kW. • Marge de sécurité à prévoir : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une marge de sécurité de 20 à 30 % est recommandée pour anticiper les pics de consommation ou des équipements additionnels. <p>2. Phasage (monophasé ou triphasé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alimentation nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour le Lot 1, une alimentation monophasée

		<p>spécifiques auxquelles l'onduleur doit répondre (ex. : ISO, CE) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Précisions sur les conditions environnementales d'installation (température, humidité, etc.). 	<p>est suffisante, compte tenu de la faible puissance requise (moins de 1 kW).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour le Lot 2, si la puissance totale dépasse 5 kW ou si les climatiseurs et le four nécessitent une grande capacité, une alimentation triphasee est préférable pour répartir la charge et éviter les surcharges. <ul style="list-style-type: none"> • Critères de sélection : <ul style="list-style-type: none"> ○ Monophasé : Simple à installer, adapté pour des charges inférieures à 5 kW. ○ Triphasé : Recommandé pour des charges élevées ou des équipements nécessitant une meilleure stabilité électrique. <p>3. Autonomie de l'onduleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée d'autonomie exigée : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour le Lot 1, une autonomie minimale de 2 à 3 heures suffirait pour maintenir l'éclairage, la ventilation et quelques prises en cas de coupure. ○ Pour le Lot 2, une autonomie de 4 à 6 heures serait idéale pour garantir le fonctionnement continu des équipements critiques comme le four ou les climatiseurs. • Équipements spécifiques nécessitant une alimentation continue : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lot 1 : Aucun équipement critique identifié. ○ Lot 2 : Les climatiseurs et le four de séchage nécessitent une alimentation continue pour éviter des perturbations dans les processus de séchage ou de refroidissement. <p>4. Autres spécifications techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Normes ou certifications : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les onduleurs devraient être conformes aux normes ISO 9001 et CE. Vérifiez également la conformité aux standards IEC 62109 pour la sécurité des systèmes photovoltaïques. • Conditions environnementales d'installation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Température : Entre -10°C et +50°C. ○ Humidité : Résistance à une humidité
--	--	--	--

			<p>relative de 90 % sans condensation.</p> <ul style="list-style-type: none">○ Installation en intérieur ou sous un abri pour éviter une exposition directe à la pluie ou à des conditions extrêmes.
--	--	--	--